

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2024-06-69**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 6 JUIN 2024**

<p><u>Date de convocation</u> : 31 mai 2024</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.</p>
<p><u>Nombre de délégués en exercice</u> : 42</p>	<p><u>Présents</u> : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascal, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, , PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul</p>
<p><u>Nombre de délégués présents</u> : 37</p>	<p><u>Excusés avec pouvoir</u> : Mme MEYER Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. CHATEL Jacques (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul)</p>
<p><u>Nombre de votants</u> : 40</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline</p>
<p><b>VOIX POUR :</b> 40</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"> <p><b>Objet : Convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de revitalisation de territoire</b></p> </div>
<p><b>VOIX CONTRE :</b> 0</p>	
<p><b>ABSTENTIONS :</b> 0</p>	<p>Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et la Ville de Sées sont conjointement engagées dans le programme Petites Villes de Demain depuis mai 2021.</p> <p>Il rappelle que ce programme vise à renforcer le potentiel et la qualité de vie des « petites villes » et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et tournées vers la transition écologique.</p> <p>Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des villes de moins de 20 000 habitants, et de leurs intercommunalités pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire et conforter leur statut de pôles de développement pour tout le territoire.</p> <p>Il répond aux besoins qu'expriment les collectivités et s'adapte pour proposer des solutions sur-mesure aux problématiques rencontrées dans tout domaine : de l'habitat, de l'aménagement des espaces publics, du cadre de vie, du commerce, de l'emploi et du développement économique, des services publics, de l'accès à la culture, à la mobilité, à la santé ou aux loisirs et au sport.</p>

Labellisées PVD, la CdC et la Ville se sont engagées à élaborer et à formaliser leur projet de territoire dans le cadre d'une convention cadre Petites villes de demain, valant Opération de revitalisation de territoires

Monsieur le Président rappelle que tous les membres du Conseil Communautaire ont été destinataire du projet de Convention, validée en Comité de Pilotage.

La convention cadre PVD/ORT présente de manière synthétique le projet de territoire en incluant un diagnostic, et précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

En signant la convention-cadre « Petites villes de demain », les collectivités signataires expriment conjointement leurs motivations :

1. Se doter d'une stratégie urbaine globale et partagée portant sur la revitalisation et l'attractivité de la commune PVD / ORT ;
2. Construire une vision à moyen et long terme pour répondre aux défis de demain ;
3. Adopter une méthode de travail partenariale, transversale et de concertation/participation avec la population ;
4. S'engager dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation de la ville au changement climatique ;

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires signataires pour la période du programme 2021-2026 et décline le programme d'actions sous la forme de 18 fiches-actions :

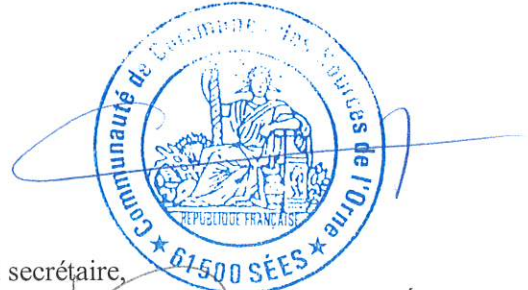
1. Aménagement de l'Orne au Vivier
2. Réhabilitation de l'Hôtel de Ville
3. Création de deux postes de Padel Tennis
4. Création d'un terrain Foot 5
5. Rénovation du Cinéma Rex
6. Accès à la Culture – Création d'un groupe de Travail
- 6.1 Microfolies
7. Installation de caméras de vidéoprotection
8. Ensemble immobilier 36 rue Billy – Optimisation des stationnements
- 8.1. Ensemble immobilier 36 rue Billy – Quelle destination pour les bâtiments
9. Reconversion de l'ancienne friche SEPA
10. Mobilité (Etude CEREMA)
11. OPAH et mise en place d'un observatoire de l'Habitat
12. Aménagement du Quartier de la Mare aux Chiens
13. Habitat intergénérationnel au cœur de Sées (résidence Jean Bazin)
14. Mise en place d'une stratégie commerciale pour redynamiser le centre-ville
15. Mise en place d'un City Desk
16. Aménagement de la Place Saint Pierre

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention Cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de revitalisation de territoire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite Convention et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ